

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE VOTRE ADMINISTRATION PORTUAIRE AUPRÈS DE CORPORATIONS CANADA

CONTEXTE

Les administrations portuaires (AP) sont [tenues de déposer une déclaration annuelle auprès de Corporations Canada](#). Cette déclaration permet à l'AP de conserver son statut de société, ce qui est essentiel pour gérer et exploiter le(s) port(s). **Notez que cette déclaration N'EST PAS la même que la déclaration d'impôt** à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

OPTION 1 : DÉPÔT EN LIGNE (option recommandée)

1. [Créer un compte ISDE en ligne](#) - Vous pouvez choisir de créer un compte CléGC ou d'utiliser un partenaire de connexion.
2. Une fois que vous avez créé votre compte, il est obligatoire de vérifier votre identité. Vous ne devez vérifier votre identité qu'une seule fois, lors de la création de votre compte. Vous pouvez le faire en utilisant :
 - [Connexion à une institution bancaire à l'aide d'Interac^{MD}](#)
 - [Vérification de document à l'aide d'Interac^{MD}](#)
 - [Visite en personne à un comptoir postal de Postes Canada près de chez vous](#)
3. Assurez-vous de relier votre AP à votre compte ISDE. Vous pouvez trouver votre AP en effectuant une recherche.
4. Après avoir créé votre compte en ligne, vous aurez besoin d'une **clé de société**. Cette clé sert de mot de passe et vous permettra d'effectuer certaines transactions en ligne pour votre AP. Si vous ne connaissez pas la clé de société de votre AP, vous pouvez en demander une nouvelle via votre compte ISDE en ligne.
5. Maintenant que vous disposez de votre compte ISDE en ligne et de votre clé de société, vous êtes prêt à [déposer les déclarations annuelles de votre AP](#). Le coût pour déposer votre rapport en ligne est de 12 \$. N'oubliez pas de mettre à jour toute autre information susceptible d'avoir changé, comme l'adresse enregistrée de l'AP ou tout changement au sein de votre conseil d'administration.

OPTION 2 : DÉPÔT PAR LA POSTE

1. Pour envoyer la **déclaration annuelle de votre AP par courrier, remplissez le formulaire 4022 : Rapport annuel**
 - NOTE : Si l'adresse de votre AP a changé, veuillez également remplir le formulaire 4003 : Changement d'adresse du siège
 - NOTE : Si des changements ont été apportés au conseil d'administration ou à l'adresse des administrateurs, veuillez remplir le formulaire 4006 : Changements concernant les administrateurs
2. Même si vous produisez votre déclaration annuelle de l'AP par la poste, **votre identité doit être vérifiée**. Il s'agit d'une exigence obligatoire de Corporations Canada. Vous pouvez vérifier votre identité en ligne (suivez les étapes de l'option 1) ou par courrier :
 - **Pour vérifier votre identité, inscrivez toutes les informations suivantes dans un document :**
 - ✓ Le nom officiel de votre AP (p. ex. Administration portuaire de Cap-Lumière, etc.)
 - ✓ Votre nom légal complet (la personne qui prépare le rapport annuel)
 - ✓ Votre adresse électronique (si applicable)
 - ✓ Votre adresse personnelle
 - ✓ Votre date de naissance
 - ✓ Votre signature – vous pouvez signer au bas de la page.
3. Dans votre enveloppe postale, **joignez les 4 éléments suivants :**
 - Informations permettant de vérifier votre identité (voir point 2 ci-dessus)
 - Photocopie de votre passeport ou de votre permis de conduire provincial ou territorial
 - Le formulaire 4022 rempli (et les autres formulaires, si applicables)
 - Chèque de 40 \$ – à l'ordre du Receveur général du Canada (coût pour soumettre le rapport annuel par la poste)
4. Envoyer par la poste à:
Corporations Canada
Édifice C.D. Howe
235 rue Queen
Ottawa, ON K1A 0H5

COORDONNÉES DE CORPORATIONS CANADA

En cas de besoin, vous pouvez toujours contacter Corporations Canada:

- **Téléphone (sans-frais au Canada):**
1-866-333-5556
- **Téléphone (Région de la Capitale nationale et extérieur du Canada):** 1-613-941-9042
- **Par courriel:**
ic.corporationscanada.ic@ised-isde.gc.ca